

Sélection d'article sur la politique suisse

processus

**Développement de l'acquis de Schengen. Accord additionnel au Fonds
pour la sécurité intérieure**

Imprimer

Éditeur

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Contributions de

Bovey, Audrey

Citations préféré

Bovey, Audrey 2024. *Sélection d'article sur la politique suisse: Développement de l'acquis de Schengen. Accord additionnel au Fonds pour la sécurité intérieure, 2017 - 2018*. Bern: Année Politique Suisse, Institut de science politique, Université de Berne. www.anneepolitique.swiss, téléchargé le 18.04.2024.

Sommaire

Chronique générale	1
Politique étrangère	1
Relations avec l'UE	1

Abréviations

SiK-SR Sicherheitspolitische Kommission des Ständerates
EU Europäische Union

CPS-CE Commission de la politique de sécurité du Conseil des Etats
UE Union européenne

Chronique générale

Politique étrangère

Relations avec l'UE

OBJET DU CONSEIL FÉDÉRAL
DATE: 13.12.2017
AUDREY BOVEY

Le 13 décembre 2017, le Conseil des Etats a suivi l'avis de la CPS-CE en acceptant (par 33 voix pour, 1 contre et 5 abstentions) le projet d'arrêté fédéral en vue de la ratification de l'accord additionnel relatif à la participation de la Suisse au Fonds pour la sécurité intérieure, d'une part, et de l'échange de notes entre la Suisse et l'UE relatif à la reprise du règlement (UE) n°514/2014, d'autre part (**Développement de l'acquis de Schengen. Accord additionnel au Fonds pour la sécurité intérieure**).

Le Fonds pour la sécurité intérieure, dans le domaine des frontières extérieures et des visas (FSI Frontières) contribue au soutien financier des Etats qui, en raison de leur position géographique, endossent des coûts élevés pour la protection des frontières extérieures de l'espace Schengen. Le FSI Frontières représente un développement de l'acquis de Schengen que la Suisse, en vertu de l'Accord d'association à Schengen (AAS), se doit de reprendre. Dans un tel contexte, l'accord additionnel évoqué précédemment établit les conditions de collaboration entre la Suisse, Etat associé à Schengen, et le FSI Frontières. Comme il a été défini que l'accord additionnel constitue également la base légale pour la reprise du règlement (UE) n°514/2014, tous deux sont présentés au Parlement fédéral de manière concomitante. Le projet passe au Conseil national.¹

OBJET DU CONSEIL FÉDÉRAL
DATE: 07.03.2018
AUDREY BOVEY

Le 7 mars 2018, **le Conseil national** s'est également prononcé **en faveur de l'accord additionnel au Fonds pour la sécurité intérieure** et de la reprise du règlement (UE) n°514/2014 (107 voix pour, 74 contre et 9 abstentions lors du vote sur l'ensemble). Dans les rangs de la chambre du peuple, l'opposition au projet d'arrêté fédéral a été portée par les groupes parlementaires des Verts et de l'Union démocratique du centre. Tout comme leurs homologues européens, Lisa Mazzone (verts, GE) et Balthasar Glättli (verts, ZH) ont tour à tour dénoncé un instrument participant à la consolidation de la "forteresse Europe" et appelé à la création d'un espace européen propice au respect des droits de l'Homme. Sur la droite du spectre politique, Adrian Amstutz (udc, BE) a quant à lui souligné l'inefficacité du système Schengen dans la lutte contre l'immigration illégale.

Les chambres fédérales ont néanmoins toutes deux apporté leur soutien au projet présenté par le Conseil fédéral lors du vote final du 16 mars 2018 (109 voix pour, 74 contre et 9 abstentions au Conseil national / 36 voix pour, 6 contre et 0 abstention au Conseil des Etats).²

1) BO CE, 2017, p. 972 ss.; FF, 2017, p. 6045 ss.

2) BO CE, 2018, p. 262; BO CN, 2018, p. 254 ss.; BO CN, 2018, p. 569